

## **Sécurisation de la falaise côté Rivotte - Lancement de la procédure d'appel d'offres - Signature d'une convention avec l'Etat**

**M. l'Adjoint ROY, Rapporteur :** Suite à des chutes de rochers sur la voie ferrée longeant la falaise côté Rivotte, des travaux de sécurisation ont été entrepris en 2004, en partenariat avec Réseau Ferré Français. La convention liant la Ville à RFF (signée en 2004) prévoyait trois tranches annuelles de travaux (2004 – 2005 – 2006).

Pour achever dans les plus brefs délais la sécurisation et compte tenu des bonnes conditions financières obtenues lors de la conclusion du marché 2004, il a été décidé d'exécuter la tranche 2006 en 2005 pour un montant estimé à 307 000 € HT (valeur 2002).

Parallèlement, dans le cadre de la remise en valeur de la Porte Taillée, il est nécessaire de sécuriser la Route Nationale 57 vis-à-vis des chutes de pierres provenant du rocher de la Porte Taillée, propriété de la Ville.

Ces travaux sont estimés à 55 000 € HT et feront l'objet d'une convention de financement avec l'Etat qui interviendra à hauteur des 2/3 de la dépense HT.

L'ensemble de ces travaux est inclus dans l'enveloppe du PPI (projet sécurisation des falaises). Les crédits nécessaires à cette opération sont prévus sur l'imputation budgétaire suivante : 23.824.2315.4816.35000.

Le Conseil Municipal est invité à :

- adopter ce projet de travaux de sécurisation de la RN 57,
- décider le lancement de la procédure d'appel d'offres,
- autoriser M. le Maire à signer la convention de financement des travaux de la Porte Taillée avec l'Etat.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 25 janvier 2005.*